

# Panneaux de dangers



Virage à droite



Virage à gauche



Succession de virages dont le 1<sup>er</sup> est à droite



Succession de virage dont le 1<sup>er</sup> est à gauche



Chaussée rétrécie à droite



Chaussée rétrécie à gauche



Chaussée rétrécie des 2 côtés



Déboucher des animaux sauvages



Déboucher des animaux domestiques



Passage pour cavalier



Déboucher de cyclistes venant des 2 côtés



Endroit fréquenté par les enfants



Signal avancé passage pour piétons



Déboucher sur 1 quai ou 1e berge



Pont mobile



Descente dangereuse 10%



Risque de chute de pierre ou présence de pierre tombée sur la chaussée



Signal de position Circulation à double sens



Annonce de feux tricolores réglementant la circulation



Vent latéral



Danger aérodrome



Carrerour a sens giratoire priorité à gauche



Fleche barree annonçant l'intersection avec 1route dont les usagers doivent me céder le passage



Intersection de 2 routes de même nature priorité à droite



200m



Chaussée permanentement glissante



Ralentisseur de type dos d'âne ou gendarme couché



Danger particulier



Passage à niveau non gardé sans barrière ni 1/2 barrière



Passage à niveau gardé muni de barrières complètes à fonctionnement manuel



Stop à 150m



Stop, Arrêt obligatoire



Cédez le passage : 150 m



Cédez le passage à gauche & à droite



Passage pour tramways



Fanion de chantier



Cône de chantier

## Les Interdictions et Fin d'Interdictions



Sens interdit



Circulation interdite  
À tous véhicules dans les 2 sens



Interdit de tourner  
À droite



Interdit de tourner  
à gauche



Interdit de faire demi-tour



Interdit à tout véhicule à moteur d'effectuer 1 dépassement sur tout autre véhicule à moteur que les 2 roues sans side-car ni remorque



Interdit aux poids lourds d'effectuer un dépassement sur tout autre véhicule à moteur que les 2 roues sans side-car ni remorque



Céder le passage  
à la circulation du sens inverse



Arrêt obligatoire  
Au poste de Douane



Arrêt obligatoire au poste de Péage



Arrêt obligatoire au poste de Police



Arrêt obligatoire au poste Gendarmerie



Accès interdit aux véhicules à bras



Accès interdit aux cycles



Accès interdit aux véhicules affectés aux transports de marchandise ou de matériels



Accès interdit aux autos et motos



Accès interdit aux véhicules agricoles à moteurs



Accès interdit à tout véhicule affecté au transport en commun de personnes



Accès interdit aux véhicules à traction animal



Accès interdit aux piétons



Accès interdit à tous véhicules à moteur



Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit à tous véhicules dont la longueur chargement compris dépasse 10m



Accès interdit à tous véhicules dont la largeur chargement compris dépasse 2.5m



Accès interdit à tous véhicules dont la hauteur chargement compris dépasse 3.5m



Accès interdit aux véhicules dont le PTAC dépasse 5.5t



Accès interdit aux véhicules pesant plus de 2.5t sur un essieu



Interdit aux véhicules de se suivre à moins de 70m d'intervalle



Interdit de klaxonner sauf en cas de danger imminent



Vitesse limitée à 50 km / h



Accès interdit aux véhicules transportant des produits facilement inflammables ou explosifs



Accès interdit aux véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Accès interdit aux véhicules transportant des produits dangereux signalés comme tels



Accès interdit aux troupeaux



Entrée d'une zone de limitation de vitesse à 30km/h



Arrêt et stationnement interdit



Stationnement interdit



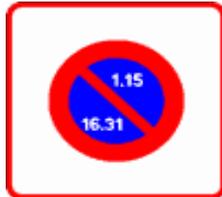
Stationnement interdit  
Du 1<sup>er</sup> au 15 du mois du côté où est implanté le panneau et à partir du panneau



Stationnement interdit  
Du 16 à la fin du mois du côté où est implanté le panneau et à partir du panneau



Entrée d'une zone de stationnement interdit



Entrée d'une zone de stationnement alterné semi mensuel



Entrée d'une zone de stationnement payant



Entrée d'une zone de stationnement réglementé par disque



Entrée d'une zone de stationnement alterné semi mensuel réglementé par disque



Sortie d'une zone de stationnement réglementé par disque



Sortie d'une zone de stationnement interdit



Sortie d'une zone de stationnement alterné semi mensuel



Sortie d'une zone de stationnement payant



Sortie d'une zone de stationnement alterné semi mensuel réglementé par disque



Fin d'interdiction aux poids lourds d'effectuer un dépassement



Fin d'interdiction à tout véhicule à moteur d'effectuer 1 dépassement



Fin d'interdiction de klaxonner



Fin de limitation de vitesse à 60km/h



Sortie de zone et limitation de vitesse à 30km/h



Fin de toutes les prescriptions précédemment rencontrées sauf arrêt et stationnement interdit

# Les Obligations et Fin d'Obligations



Obligation de tourner à droite à la prochaine intersection



Obligation de tourner à gauche à la prochaine intersection



Obligation de suivre le sens de la flèche à droite



Obligation de suivre le sens de la flèche à gauche



Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite à la prochaine intersection



Obligation d'aller tout droit ou de tourner à gauche à la prochaine intersection



Obligation d'aller tout droit à la prochaine intersection



Obligation de tourner à droite ou à gauche à la prochaine intersection



Obligation de contourner l'obstacle par la droite



Obligation de contourner l'obstacle par la gauche



Chemin obligatoire pour piétons



Fin de chemin obligatoire pour piétons



Voie réservée aux autobus



Fin de voie réservée aux autobus



Piste ou bande cyclable obligatoire



Fin de piste ou bande cyclable obligatoire



Vitesse minimale obligatoire, 30km/h



Fin de vitesse minimale obligatoire, 30km/h



Pneus à neige ou chaîne obligatoire au moins sur les 2roux motrices



Fin de pneus à neige ou chaîne obligatoire au moins sur les 2roux



Chemin obligatoire pour cavaliers



Fin de chemin obligatoire pour cavaliers



Voie réservée au tramway



Fin de voie réservée au tramway



Obligation d'allumer vos feux



Fin d'obligation d'allumer vos feux

## Indications et Fin de



Route pour automobiles  
et motocyclettes



Fin de route pour  
automobiles et  
motocyclettes



Entrée d'autoroute



Sortie d'autoroute



Circulation à sens  
unique



Hôpital, silence  
obligatoire



Chemin sans issue



Poste de secours  
médical



Priorité par rapport à la  
circulation venant en  
sens inverse



Chemin sans issue à  
droite



Voie de détresse



Arrêt d'autobus



Vitesse conseillée à  
30km/h



Fin de vitesse conseillée à  
30km/h



Poste d'appel d'urgence



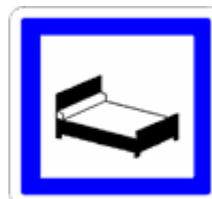
Poste de  
télécommunication



Taxis, tête de station



Signal de position ralentisseur  
type dos de dame ou gendarme  
couché



Hôtel ou Motel



Cafetariat



Parc de  
stationnement public



Parc de stationnement  
payant



Parc de stationnement  
réglementé par disque



Terrain de camping pour  
caravane



Emplacement pour pique-Nick



Car-ferry back



Auberge pour jeunesse



Point de chargement de train automobile avec couchette



Poste d'Informations touristiques



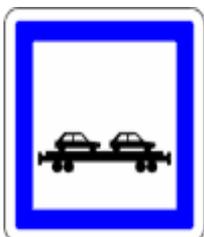
Terrain de Camping pour tente



Terrain de Camping pour tente et caravane



Restaurant ou restauroute



Point de chargement de train automobile



Poste de ravitaillement en carburant avec plomb



Poste de ravitaillement en carburant sans plomb



Endroit accessible aux handicapés physiques



Arrêt de tram way



Point de départ pour excursion à pied



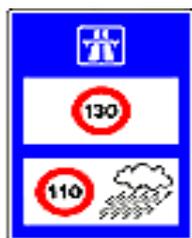
Endroit facilement inflammable



Toilette homme et



Col d'Aspin vert ouvert



Limitation de vitesse sur autoroute à 130 km/h en dehors des pluies et 110 km/h par



Début de chantier



Fin de chantier



Entrée d'agglomération

**Les Fontaines**

Les Fontaines ou lieu dit signal de localisation

**La Courne Pavin**

Indication de cours d'eau

**N 89**

Route nationale

**D 28**

Route départementale

**C 6**

Route communale